

**Suivi du plan d'accompagnement de l'Institut des Réviseurs
d'Entreprises concernant la mise en œuvre des normes ISA en Belgique
au 30 septembre 2010**

Considération générale

1. Dans le cadre de la demande d'approbation du projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique communiquée au CSPE le 5 octobre 2009, le Conseil de l'IRE a développé le considérant suivant du projet de norme :

« Considérant que l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a prévu un plan d'accompagnement de mise en œuvre des normes ISA, notamment en termes de formation dont le programme de l'IRE intègre les normes ISA depuis 2004, d'accès à des logiciels d'audit adaptés, pour lesquels l'IRE a contacté des développeurs actifs sur le marché en vue d'informer les réviseurs d'entreprises des outils disponibles, et de publication d'avis relatifs à l'application des normes ISA dans le contexte belge ;».

2. Le Conseil de l'IRE réitère sa volonté de soutenir la profession dans ce processus d'adaptation du cadre normatif par les mesures d'accompagnement et les délais repris ci-dessous. En outre, le Conseil de l'IRE étudie actuellement la possibilité de développer d'autres mesures d'accompagnement en tenant compte des moyens dont dispose l'IRE. Pour ce faire, des discussions et consultations sont organisées avec les réviseurs d'entreprises et les cabinets de révision qui ne sont pas encore familiarisés avec les normes ISA afin d'identifier leurs besoins.

3. Dans le cadre de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique approuvée par le Conseil supérieur des Professions économiques le 15 décembre 2009 et par le Ministre ayant l'Economie dans ses attributions par avis du 1^{er} avril 2010, le Conseil de l'IRE souhaite communiquer l'état d'avancement des mesures d'accompagnement.

Formation

a) Actuellement

4. Depuis 2004, le Conseil de l'IRE a mis en place un cycle de formation spécifiquement destiné à l'apprentissage des normes ISA (cf. Annexe A1). Ce cycle de formation a connu diverses évolutions notamment en fonction des modifications apportées aux normes ISA mais également en fonction de l'intérêt croissant de la profession en cette matière et de la décision du Conseil de l'IRE de formuler un projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique.

5. Ainsi, le cycle de formation des années 2008 et 2009 ont été profondément modifiés afin de prévoir des séminaires davantage axés sur la pratique et sur la présentation d'exemples concrets d'application des diligences requises prévues par les normes ISA (cf. Annexe A2).

6. Le cycle de formation contient un séminaire d'introduction qui a pour objectif de présenter une application concrète des normes ISA aux sein des PME à l'aide du guide établi par l'IAASB intitulé « *Guide to Using ISAs in the Audit of Small- and Medium-sized Entities* (décembre 2007) » qui reste d'application pour les normes ISA clarifiées. Lors de ce séminaire, des exemples de documents de travail illustrent l'application pratique des normes ISA.

7. Le cycle de formation se divise en différents modules reprenant la présentation des normes ISA par thèmes : « *audit risk model* », le rapport d'audit, les éléments probants, Un séminaire spécifique d'une journée entière est consacré à la mise en pratique des politiques et procédures de contrôle qualité au sein des cabinets d'audit. A cet effet, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable afin d'élaborer, sur leur ordinateur, leurs propres procédures et documents de référence.

8. L'ensemble des documents fournis lors des séminaires sont repris sur le site internet de l'IRE, à la rubrique « formation », sous-rubrique « cycles de formation ».

9. De manière générale, l'évaluation des cycles de formation est perçue comme positive par les participants (cf. Annexe A3). Les participants outre leur évaluation, peuvent également émettre des remarques ou propositions sur le contenu des séminaires donnés. Chaque année, la Commission formation adapte le programme de formation permanente afin de tenir compte de ces remarques et/ou propositions.

10. Conformément aux articles 6,7 et 8 de la Directive audit transposés en Belgique par l'article 28 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, coordonnée par l'arrêté royal du 30 avril 2007, une personne individuelle ne peut devenir réviseur d'entreprises qu'après avoir effectué une formation pratique et un examen d'aptitude professionnelle. Les sujets du test théorique sont définis par l'article 13, § 2, de l'Arrêté royal du 30 avril 2007, relatif à l'accès à la profession. Les normes ISA forment un de ces sujets. Actuellement, le Conseil de l'IRE sensibilise les Universités à prévoir dans leur programme de cours, des cours spécifiques sur les normes ISA.

b) Projets futurs

11. Pour l'année 2010, le Conseil de l'IRE prévoit de compléter le cycle de formation afin d'intégrer les nouvelles normes ISA introduites à la suite du projet de clarification de l'IAASB et de l'élargir à la norme ISRE 2410.

12. En outre, le séminaire d'introduction aux normes ISA pour les PME sera réorganisé en raison de son importance. Au niveau des orateurs, il sera vraisemblablement fait appel à des professionnels du secteur. Au niveau de la durée du séminaire, plusieurs sessions seront sans doute nécessaires afin de parcourir un exemple concret d'un audit d'une PME conformément aux normes ISA, par le biais d'exemples de templates et de checklists adaptés. Ces sessions pourront éventuellement être organisés en combinaison avec la présentation sur l'utilisation d'un logiciel d'audit.

13. Le Conseil de l'IRE prévoit l'organisation de séminaires spécifiques pour les stagiaires réviseurs d'entreprises afin de les préparer aux examens de stage, et notamment celui relatif aux normes ISA.

14. Le Conseil de l'IRE prévoit, dans le cadre de la formation, un suivi du planning mis en place par les réviseurs d'entreprises pour appliquer les normes ISA au sein de leurs cabinets respectifs. Le Conseil de l'IRE réalisera une évaluation semestrielle du degré d'implémentation des normes ISA par les réviseurs d'entreprises. En outre, il sera recommandé, qu'au moins un an avant l'entrée en vigueur du projet de norme relative à l'application des normes ISA, les réviseurs d'entreprises appliquent les normes ISA à titre d'exercice. Un contrôle de qualité sera mis en place afin, exclusivement, de permettre au Conseil de l'IRE de suivre le degré d'implémentation des normes ISA et, le cas échéant, d'adapter le plan d'accompagnement en fonction des difficultés rencontrées par les réviseurs d'entreprises.

c) Etat d'avancement au 31 mars 2010

15. Le Conseil de l'IRE publiera en avril 2010 la brochure « *Formation permanente 2010-2011* » qui reprendra 7 séminaires spécifiquement consacrés aux normes ISA :

- Normes ISA pour PME (7 et 8 septembre 2010)
- Audit Risk Model (9 et 10 septembre 2010)
- Contrôle qualité au sein des cabinets de révision (14 et 15 septembre 2010)
- Rapport d'audit (17 et 21 septembre 2010)
- Responsabilité du réviseur d'entreprises (22 et 28 septembre 2010)
- Utilisation des travaux d'autres personnes (23 et 24 septembre 2010)
- Audit de données comparatives (5 et 6 octobre 2010).

16. Le séminaire « Normes ISA pour PME » sera organisé lors d'une journée complète et aura pour objectif d'expliquer, par le biais d'un cas concret, l'application des normes ISA au contrôle des comptes annuels d'une petite ou moyenne entreprise (PME).

17. La brochure prévoit également l'organisation d'une journée d'études sur les normes ISA, le 15 novembre 2010, qui aura pour principal objectif la présentation de logiciels d'audit disponibles sur le marché belge (*cf. infra*, n° 28 à 30 et 34 à 35).

d) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

18. Le Conseil de l'IRE a publié la brochure « *Formation permanente 2010-2011* » le 9 avril 2010.

19. Le 3 septembre 2010, le Conseil de l'IRE a organisé une réunion « *Train the Trainers* » afin d'expliquer aux orateurs des séminaires sur les normes ISA, l'objectif de ces séminaires ainsi que l'attente de l'IRE, à savoir un séminaire davantage axé sur la pratique avec des exemples concrets de documentation et un cas concret d'application pour l'audit des PME. Les orateurs ont été invités à utiliser le guide « *ISA for SMEs* » développé par l'IFAC et le « *Practice Note 26* » comme document de base pour les séminaires, ainsi que les exemples développés par l'IRE (*cf. infra*, n°32 et 37).

20. Les 7 et 8 septembre 2010 ont eu lieu le séminaire introductif « normes ISA pour PME », 68 participants étaient présents pour le séminaire en version française et 65 participants étaient présents pour le séminaire en version néerlandaise. Pour le nombre des participants aux autres séminaires, il est fait référence à l'annexe A4.

21. Le Conseil de l'IRE finalise actuellement l'organisation de la journée d'étude du 15 novembre 2010. Les invitations officielles seront envoyées dans le courant du mois d'octobre 2010 (*cf. infra*, n° 28 à 30 et 34 à 35).

22. Le Conseil de l'IRE a organisé deux séminaires spécifiques pour les stagiaires réviseurs d'entreprises relatifs au contrôle externe et aux normes ISA les 26 et 27 mai 2010.

Logiciels d'audit et manuels

a) Actuellement

23. Le 26 mai 2009, l'IRE a organisé un forum sur les normes ISA. Durant ce forum, différents logiciels d'audit ont été présentés afin d'aider les réviseurs d'entreprises à exécuter un audit conformément aux normes ISA (*cf. Annexe B1*). La liste des logiciels d'audit disponibles sur le marché européen et étranger est reprise en Annexe B2 au présent plan d'accompagnement.

24. L'IRE a identifié, en Belgique, deux fournisseurs qui ont développé un logiciel d'audit sur la base des normes ISA : CaseWare ISA Audit templates et Kluwer Audit Automation (*cf. Annexe B3*). Ces deux fournisseurs réalisent actuellement des formations à l'intention des réviseurs d'entreprises.

b) Projets futurs

25. Le Conseil de l'IRE organisera, le 15 novembre 2010, une session d'information ou une journée de rencontre entre les réviseurs d'entreprises et les fournisseurs de logiciels. L'objectif sera de permettre aux petits cabinets de rencontrer les fournisseurs de logiciels d'audit et de pouvoir discuter du contenu et du prix de chaque produit.

26. Le Conseil de l'IRE a, par ailleurs, mis en place un groupe de travail composé de réviseur d'entreprises de petits et moyens cabinets afin de réaliser un manuel d'implémentation de la norme ISQC-1. L'objectif du groupe de travail est d'adapter au contexte belge le logiciel développé par le Nivra (Pays-Bas) via le logiciel Scienta, en ce qui concerne « *Deel A: Kantoorhandboek* » (cf. Annexe B4). Le logiciel adapté au contexte belge sera commercialisé par Scienta et une version papier du manuel sera publiée gratuitement pour les réviseurs d'entreprises via le Centre d'information pour le révisorat d'entreprises (ICCI). L'objectif du groupe de travail est de disposer du logiciel et du manuel pour le début du second semestre de 2010.

27. En outre, le Conseil de l'IRE analyse actuellement, via le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » (cf. *infra*, n° 58, 61 et 62) la possibilité de collaborer avec d'autres Instituts européens et/ou étrangers afin de développer un manuel d'implémentation sur les normes ISA à partir de manuel existant auprès de ces Instituts, comme par exemple, l'*International Audit Guide Forms* du *Canadian Institute of Accountants* (CICA).

c) Etat d'avancement au 31 mars 2010

- journée d'études du 15 novembre 2010

28. Dans le cadre de la journée d'études qui sera organisée le 15 novembre 2010, le Conseil de l'IRE prévoit d'inviter 5 fournisseurs de logiciels d'audit :

- Pragmatools – Caseware ;
- Kluwer - Audit Automation ;
- Datev ;
- Révisaudit ;
- Netaudit – Aventek.

29. Chaque fournisseur sera invité à réaliser une présentation détaillée de son logiciel d'audit lors d'un atelier d'une durée d'une heure et qui sera animé une première fois en français (ou en anglais) et une seconde fois en néerlandais (ou en anglais). Chaque démonstration devra être basée sur le même cas concret de contrôle des comptes annuels d'une petite ou moyenne entité (le cas en question sera celui élaboré dans le manuel ISA pour PME, *cf. infra*, n° 32 et 37). L'utilisation par tous les fournisseurs du même cas concret rendra la comparaison des logiciels d'audit plus facile. Le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » a identifié la documentation minimale requise selon les normes ISA. Les fournisseurs seront invités à démontrer que le logiciel d'audit proposé produit toute cette documentation. La journée d'études sera organisée de façon à permettre à chaque réviseur d'entreprises de pouvoir participer à chaque présentation.

30. Le Conseil de l'IRE adressera un courrier aux fournisseurs de logiciels d'audit reprenant en annexe une série de questions relatives à la fonctionnalité de leur logiciel d'audit. Chaque fournisseur sera invité à y répondre afin de pouvoir réaliser une grille comparative des différentes fonctionnalités de chaque logiciel d'audit qui sera présentée lors de la journée d'études.

- Manuel ISQC-1

31. Le groupe de travail mis en place par le Conseil de l'IRE s'est réuni à 6 reprises durant le 1^{er} trimestre de l'année 2010 afin de réaliser l'adaptation au contexte belge du manuel « *Kwaliteitshandboek* » (Deel A, B et C) du Nivra (Pays-Bas), développé par le logiciel Scienta, en se basant sur le « *Guide to quality control for SMEs* » de l'IFAC et sur le « *Practice note 26* » de l'APB (Royaume-Uni). L'objectif du groupe de travail est de disposer du logiciel et du manuel pour le début du mois de septembre 2010.

- Manuel ISA pour PME

32. Le Conseil de l'IRE réalise, actuellement, dans le cadre du groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA », un manuel ISA pour PME. Ce manuel comprendra d'une part une indication des exigences de documentation d'un dossier d'audit de PME et d'autre part, des exemples ou *templates* de cette documentation. L'objectif est de publier

une version papier du manuel gratuitement disponible pour les réviseurs d'entreprises et pour les fournisseurs de logiciels d'audit via l'ICCI, et de disposer d'une version électronique des exemples facilement téléchargeables via internet.

33. En outre, cette brochure servira de base lors du séminaire « *Normes ISA pour PME* ». Le manuel sera expliqué aux réviseurs d'entreprises à l'aide d'un cas pratique. Les principes exposés dans le manuel seront également à la base des guides de contrôles, à utiliser lors des contrôles de qualité de l'IRE. Ces guides de contrôles seront également présentés lors de la journée d'études du 15 novembre 2010 (*cf. supra*, n° 46 à 49).

d) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

- journée d'études du 15 novembre 2010

34. Les 5 fournisseurs de logiciels cités ci-avant ont confirmé leur présence à la journée d'études du 15 novembre 2010.

35. Le Conseil de l'IRE a envoyé un courrier à chaque fournisseur en reprenant en annexe un questionnaire relatif à la fonctionnalité de leur logiciel d'audit, (*cf. Annexe B5*). La grille comparative sera disponible lors de la journée d'études.

- Manuel ISQC-1

36. Le groupe de travail ISQC-1 s'est réuni pendant le second trimestre de 2010 afin de finaliser le manuel et de le traduire vers le français. Le manuel sera distribué sous forme de syllabus durant la journée d'études du 15 novembre 2010 et sera gratuitement et entièrement téléchargeable (y compris les exemples) sur le site internet de l'ICCI.

- Manuel ISA pour PME

37. Le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » s'est également réuni durant le second trimestre de 2010 afin d'identifier les diligences requises minimales de documentation dans le cadre d'un audit de PME conforme aux normes ISA. Un exemple de documentation pour chaque diligence requise est en cours d'élaboration et sera présenté lors de la journée d'études du 15 novembre 2010 et sera également gratuitement téléchargeable sur le site internet de l'ICCI.

Centre d'information pour le révisorat d'entreprises (ICCI)

a) Actuellement

38. L'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises et des externes un *helpdesk* permettant, entre autres, de répondre aux questions sur l'application des normes ISA (www.icci.be) (*cf. Annexe C*).

b) Projets futurs

L'ICCI analyse actuellement la possibilité de réaliser des publications sur l'application des normes ISA, notamment une actualisation de la brochure « Rapport du commissaire conformément aux normes ISA ». Cette publication reprendra des exemples de rapports de commissaire rédigés conformément aux normes ISA, en tenant compte des spécificités belges et du type d'entité audité. Ces exemples seront, par ailleurs, publiés sur le site extranet de l'ICCI, et gratuitement téléchargeables pour les réviseurs d'entreprises.

39. En outre, l'ICCI étudie la possibilité de réaliser une brochure relative aux exigences de documentation par l'application des normes ISA dans le secteur des PME sur base de l'exemple développé par l'*Auditing Practice Board* (*Practice Note 26*, Royaume Uni), ainsi qu'une publication reprenant un exemple de dossier de travail adapté aux normes ISA dans un environnement PME, sur la base de templates et checklists existants, notamment ceux développés par d'autres Instituts (*cf. supra*, n° 32 et 37).

c) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

40. Le groupe de travail en charge de la publication « Rapport du commissaire conformément aux normes ISA » est dépendant de la finalisation des normes spécifiques belges complémentaires aux normes ISA et de leur approbation conformément à la procédure prévue à l'article 30 de la loi coordonnée du 22 juillet 1953, soit vraisemblablement au plus tôt, dans le courant du second semestre 2011.

Traduction des normes ISA

a) Actuellement

41. En 2002, l'IRE a décidé d'entamer un projet de traduction des normes ISA. En 2003, les premiers textes en français et en néerlandais des normes ISA ont été communiqués aux réviseurs d'entreprises (*cf.* Annexe D1).

42. A la suite de la réalisation de ce projet une collaboration a été mise en place avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC, France) et le NIVRA (Pays-Bas) afin de continuer à traduire les textes des normes ISA en français et en néerlandais et de n'avoir qu'une seule traduction dans chacune des deux langues applicables dans les pays concernés et reconnue par l'IFAC. Cette traduction a été publiée sur le site internet de l'IRE en 2006 et est toujours actuellement disponible de manière gratuite pour les réviseurs d'entreprises et le public au lien suivant : http://www.ibr-ire.be/fra/documentatie_vertalingen_ISA.aspx.

43. En 2006, l'IAASB a lancé un processus de clarification des normes ISA. Le Conseil de l'IRE en collaboration avec les Instituts susmentionnés ont décidé de continuer le processus de traduction afin de disposer du texte en français et en néerlandais des normes ISA clarifiées. Ce processus de traduction des normes ISA clarifiées sera finalisé pour le mois de mars 2010 en ce qui concerne les textes en français et pour avril 2010 en ce qui concerne les textes en néerlandais. Les projets de textes déjà traduits des normes ISA clarifiées sont actuellement disponibles de manière gratuite pour les réviseurs d'entreprises et le public au lien suivant : http://www.ibr-ire.be/fra/documentatie_vertalingen_ISA.aspx (*cf.* Annexe D2).

b) Projets futurs

44. Le Conseil de l'IRE a décidé d'étendre le processus de traduction aux autres normes internationales établies par l'IAASB et notamment les normes ISRE 2400 et 2410, dont la finalisation de la traduction des textes en français et en néerlandais est prévue pour 2010.

45. Le Conseil de l'IRE étudie également la possibilité de traduire vers le néerlandais la publication de l'IAASB « *Guide to Using ISAs in the Audit of Small- and Medium-sized Entities* (décembre 2007) », déjà disponible en version française.

Guide de contrôle de qualité de l'application des normes ISA

a) Projets futurs

46. Le plan d'accompagnement prévoit également l'adaptation des guides des contrôles de qualité aux normes ISA, tout en gardant la possibilité d'exécuter un contrôle de qualité selon les normes générales de révision. Les nouveaux guides de contrôles seront établis suivant la structure de l'exécution d'un audit en se focalisant, entre autres,

sur les domaines à risque et les travaux effectués. Les guides seront présentés sous format Excel (dont l'utilisation est accessible pour tous) et devront obligatoirement être remplis de façon électronique.

47. En outre, le Conseil de l'IRE prévoit d'organiser des sessions d'information pour les contrôleurs afin qu'ils se familiarisent au cadre référentiel des normes ISA. Ces sessions auront pour premier objectif d'assurer une uniformité dans l'exécution des contrôles de qualité.

b) Etat d'avancement au 31 mars 2010

48. Ces guides devraient être disponibles à partir de septembre 2010 et feront l'objet d'une consultation publique de 6 mois. Le Conseil de l'IRE prévoit l'application de ces nouveaux guides pour les contrôles de qualité débutant en mai 2011.

c) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

49. Les guides de contrôle qualité seront adaptés aux exemples développés par le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » et seront présentés lors de la journée d'études du 15 novembre 2010, *cf. supra*, n° 28 à 30 et 34 à 35. Ces guides seront disponibles sur le site internet de l'IRE afin que les réviseurs d'entreprises puissent en prendre connaissance sachant que le Conseil de l'IRE prévoit l'application de ces nouveaux guides pour les contrôles de qualité débutant en mai ou juin 2011.

Evolutions normatives

a) Projets futurs

50. Considérant l'existence dans le courant de l'année 2010 d'un manuel et d'un logiciel permettant l'implémentation de la norme ISQC-1 au sein des cabinets, le Conseil de l'IRE analysera l'opportunité, en 2010, de proposer au CSPE l'application de la norme ISQC-1 à une date correspondante à celle prévue dans le projet de norme relative à l'application des normes ISA.

51. Par ailleurs, le Conseil de l'IRE assurera, en 2010, le suivi approprié de la modernisation des normes.

b) Etat d'avancement au 31 mars 2010

52. Le Conseil de l'IRE prévoit de proposer au CSPE l'approbation de deux nouvelles normes complémentaires aux normes ISA qui tiennent compte d'une part des spécificités belges relatives aux procédures à appliquer après l'émission du rapport de commissaire et lorsque ledit rapport ne peut être émis (complément à la norme ISA 560), et d'autre part, des spécificités belges relatives au rapport du commissaire (complément à la norme ISA 700).

Participation et suivi des travaux de l'IAASB

a) Actuellement

53. Depuis 2002, le Conseil de l'IRE a décidé de participer activement au développement des normes ISA en prêtant son concours aux travaux de l'IAASB par le biais de sa collaboration au sein de l'*Auditing Working Party* de la Fédération des Experts-comptables Européens (FEE) qui, entre autres, examine et commente les exposés-sondages des normes ISA.

54. En 2006, dans le cadre du processus de clarification de l'IAASB, chaque norme ISA a du faire l'objet d'une restructuration voire d'une modification et a été soumise à un processus de consultation publique. Conformément à sa politique, le Conseil de l'IRE a participé activement à ce processus de consultation en adressant des commentaires spécifiques sur les propositions de textes de chaque norme ISA. Ces commentaires ont été repris dans les Rapports annuels (*cf.* Annexe E1).

b) Projets futurs

55. Le Conseil de l'IRE continuera à suivre les évolutions de l'IAASB concernant les normes internationales et à adresser ces commentaires relatifs aux exposés-sondages via la Commission des normes au sein de l'IRE et via l'*Auditing Working Party* au sein de la FEE.

c) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

56. Le Conseil de l'IRE adressera ses commentaires à l'IAASB concernant les exposés sondages des normes ISA 610 *Using the Work of Internal Auditors* et ISA 315 *Identifying and Assessing the Risks of Material Misstatement through Understanding the Entity and Its Environment*.

Commission, groupe de travail et cellule

a) Actuellement

57. Le Conseil de l'IRE a mis en place depuis plusieurs années la Commission SME/SMP. La mission et les objectifs de cette Commission ont récemment été revu afin de viser deux grands thèmes, la promotion d'une communication sur la profession de réviseur d'entreprises d'une part, et le soutien d'un service spécifique aux petits et moyens cabinets de révision par une collaboration entre les petits/moyens et les grands cabinets de révision, d'autre part, et notamment en ce qui concerne le passage aux normes ISA et l'implémentation de la norme ISQC-1.

58. En 2007, le Conseil de l'IRE a créé un groupe de travail spécifiquement destiné à l'implémentation des normes ISA. Ce groupe de travail, composé de réviseurs

d'entreprises provenant de grands cabinets, de petits et moyens cabinets ainsi que de *sole practitioner*, a identifié des logiciels d'audit présents sur les marchés européens et étrangers et a pris les contacts nécessaires avec des fournisseurs afin que ceux-ci développent des logiciels d'audit adaptés au contexte belge. Le 26 mai 2009, le Conseil de l'IRE a organisé un forum sur les normes ISA où les fournisseurs ont eu la possibilité de présenter leurs produits (*cf. supra*, n° 23).

59. A la suite du forum organisé par le Conseil de l'IRE, une Cellule « *sole practitioner* » a été mise en place afin de constituer un lieu d'échange de réflexions entre les représentants du Conseil de l'IRE et les confrères qui souhaitent contribuer aux activités de l'IRE en traitant des questions professionnelles qui sont spécifiques aux cabinets de plus petite taille (par exemple : les services rendus par l'IRE, l'organisation de ces cabinets, l'application des normes dans le cadre des évolutions internationales).

b) Projets futurs

60. La Commission SME/SMP, le groupe de travail « implémentation des normes ISA » et la cellule « *sole practitioner* » continueront à exercer leurs missions spécifiques afin d'une part, de disposer de suffisamment d'outils utiles pour l'implémentation des normes ISA et de la norme ISQC-1, et d'autre part, de constituer un lieu privilégié d'échange de vues et de préoccupations des membres de la profession.

c) Etat d'avancement au 31 mars 2010

61. Fin 2009, le Conseil de l'IRE a décidé d'élargir le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA ». Ce groupe de travail est actuellement composé des réviseurs d'entreprises suivant :

- Inge SAEYS ;
- Dirk SMETS ;
- Lieven ACKE ;
- Daniel KROES ;
- Luis LAPERAL ;
- Dirk VAN CLEEMPUT (nouveau membre) ;
- Thierry DUPONT ;
- Jean-Benoît RONSE DECRAENE (nouveau membre) ;
- Hubert GEELLEN (nouveau membre).

d) Etat d'avancement au 30 septembre 2010

62. Le Conseil de l'IRE a réalisé un appel à candidature le 19 juillet 2010 auprès des réviseurs d'entreprises, et a reçu 39 candidatures pour participer aux travaux du groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA ». Ces candidatures seront prises en compte dans la mesure du possible et des places disponibles au sein du groupe de travail.

Communications aux réviseurs d'entreprises

a) Actuellement

63. Depuis 2001, le Conseil de l'IRE a sensibilisé la profession sur l'évolution des normes ISA et les travaux de l'IAASB, sur la position du Conseil au regard des normes ISA, sur les travaux effectués par la Commission des normes pour intégrer les principes des normes ISA dans les Normes générales de révision et dans les recommandations, sur l'évolution du processus de traduction des textes des normes ISA (*cf. supra*, n° 41 à 45) et sur les commentaires du Conseil de l'IRE sur les exposés-sondages relatifs aux normes ISA (*cf. supra*, n° 53 et 56), au travers des Rapports annuels et d'articles publiés sur le site internet de l'IRE (*cf. Annexes E1 et E2*).

64. Le 10 avril 2007, le Conseil de l'IRE a adressé aux réviseurs d'entreprises une communication relative à l'adoption future de la norme ISQC-1. L'objectif de cette communication était d'attirer l'attention de la profession sur les évolutions internationales et européennes et de sensibiliser les réviseurs d'entreprises et les cabinets de révision sur l'importance d'acquérir une bonne connaissance du contenu de la norme afin de mettre en place un système de contrôle qualité efficace conformément à la norme ISQC-1 (*cf. Annexe E3*).

65. Le Conseil de l'IRE a lancé le 6 juillet 2009 une consultation publique sur le projet de norme relative à l'application des normes ISA en Belgique, conformément à l'article 30 de la loi coordonnée de 1953. Le Conseil de l'IRE a reçu 41 lettres provenant aussi bien de réviseurs d'entreprises, que de cabinets de révision représentant leurs associés et collaborateurs, d'institutions ou d'organismes tels que la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) ou le Conseil Central de l'Economie (CCE). Ces lettres sont intégralement publiées sur le site internet de l'IRE. L'ensemble des commentaires reçus ont été publiés sur le site internet de l'IRE, sous le lien suivant : http://www.ibr-ire.be/fra/normen_ontwerpen.aspx (*cf. Annexe E4*).

66. En outre, le Conseil de l'IRE a également publié son avis relatif à la consultation publique lancée par la Commission européenne sur l'adoption des normes ISA. Cet avis a été traduit en français et en néerlandais et est accessible sous le lien suivant : http://www.ibr-ire.be/fra/nieuws_standpunten.aspx?id=4196 (*cf. Annexe E5*).

67. Enfin, le Conseil de l'IRE informe régulièrement les réviseurs d'entreprises via le site internet, sur les guides et autres outils disponibles au niveau international, et notamment sur les documents établis par l'IAASB intitulés « *Guide to Using ISAs in the Audit of Small- and Medium-sized Entities* (décembre 2007) », disponible en version française, et « *Applying ISAs Proportionately with the Size and Complexity of an Entity* (août 2009) » (*cf. Annexe E6*).

b) Projets futurs

68. Le Conseil de l'IRE est conscient que la communication de l'évolution du cadre normatif est primordiale pour la profession et mettra tout en œuvre afin de rendre cette communication la plus efficace possible. Pour ce faire, le site internet de l'ICCI sera adapté, en 2010, afin de prévoir une rubrique spécifique dédiée aux normes ISA et aux différentes communications concernant, notamment l'évolution au niveau international, européen et national, les outils mis à la disposition des réviseurs d'entreprises (notamment les guides de l'IFAC, etc.), les textes en français et en néerlandais des normes ISA et des autres normes internationales.

c) Etat d'avancement au 31 mars 2010

69. Le Conseil de l'IRE a créé deux nouvelles rubriques sur son site internet afin de tenir informé les réviseurs d'entreprises sur les différents documents disponibles concernant les normes ISA et concernant les PME.

70. La nouvelle rubrique « Normes ISA » a été insérée sous l'onglet « Documentation » et est subdivisée en 3 sous-rubriques :

- Traduction des normes ISA : cette rubrique reprend l'intégralité des textes des normes ISA en français et en néerlandais ;
- Norme relative à l'application des normes ISA en Belgique : cette rubrique reprend le contenu de la norme ;
- Outils : cette rubrique reprend une série de document utile relatif aux normes ISA (« *Guide to Using ISAs in the Audit of Small- and Medium-sized Entities* (décembre 2007) », etc.).

71. La nouvelle rubrique « SME-SMP » a été insérée sur l'extranet sous l'onglet « Documentation » et contient une série de documents utiles relatifs à différents sujets concernant le contrôle des comptes annuels des petites et moyennes entreprises ainsi que les *sole practitioner*.

Timing du plan d'accompagnement

| Thème | Projet | Timing | Etat d'avancement au 31 mars 2010 | Etat d'avancement au 30 septembre 2010 |
|------------------------------|---|-----------------------|--|--|
| Formation | Nouveau séminaire ISRE, ISRS | À partir de 2010-2011 | Non prioritaire | Non prioritaire |
| | Adaptation du séminaire d'introduction sur les normes ISA pour SME/SMP | À partir de 2010-2011 | Prévu dans la nouvelle brochure « Formation permanente » | Réalisé pour 2010, possible adaptation pour 2011 |
| | Attention particulière et adaptation du cycle de formation sur les normes internationales | À partir de 2011 | Prévu dans la nouvelle brochure « Formation permanente » | Possible adaptation pour 2011 |
| | Organisation de séminaires spécifiques normes ISA pour stagiaire | À partir de 2010-2011 | Non prioritaire | Réalisé |
| | | | | |
| Logiciels d'audit et manuels | Session ou journée d'information | 15 novembre 2010 | En cours | En cours |
| | Manuel et logiciel ISCQ-1 (Belge) | Mai-Juin 2010 | Prolongé à septembre 2010 | Prolongé au 15 novembre 2010 |
| | | | | |
| ICCI | Publication Rapport du commissaire conforme aux normes ISA | Septembre 2010 | Prolongé à janvier 2011 | Prolongé au second semestre de 2011 |
| | Manuel ISQC-1 | Mai-Juin 2010 | Prolongé à septembre 2010 | Prolongé au 15 novembre 2010 |
| | Brochure relative aux exigences de documentation par l'application des normes ISA dans le secteur des PME | 2011-2012 | Avancé au 15 novembre 2010 Projet prioritaire | Avancé au 15 novembre 2010 Projet prioritaire |
| | Brochure exemple de dossier de travail ISA pour PME sur base de templates | 2011-2012 | Avancé au 15 novembre 2010 | Avancé au 15 novembre 2010 Projet prioritaire |

| | | | | |
|--|--|------------------|---------------------------|------------------------------|
| | et checklist | | Projet prioritaire | |
| | | | | |
| Traduction des normes ISA | Traduction des normes ISA clarifiées et de la norme ISQC-1 clarifiée en français | Mars 2010 | Réalisé | Réalisé |
| | Traduction des normes ISA clarifiées et de la norme ISQC-1 en néerlandais | Avril 2010 | Réalisé | Réalisé |
| | Traduction des normes ISRE 2400 et 2410 | 2010 | En cours | En cours |
| | Traduction en néerlandais du « <i>Guide to Using ISAs in the Audit of Small- and Medium-sized Entities</i> » | 2010-2011 | En cours | En cours |
| | | | | |
| Communications aux réviseurs d'entreprises | Nouvelle rubrique ISA | 2010 | Réalisé | Réalisé |
| | Nouvelle rubrique SME-SMPE | 2010 | Réalisé | Réalisé |
| | | | | |
| Guide de contrôle de qualité | Adaptation des guides de contrôle de qualité aux normes ISA | Début 2010 | Prolongé à septembre 2010 | Prolongé au 15 novembre 2010 |
| | Sessions d'information pour les contrôleurs | Début 2010 | Prolongé à septembre 2010 | Prolongé à septembre 2010 |
| | | | | |
| Evolutions normatives | Projet de norme relative à l'application de la norme ISQC-1 | 2010 | En cours | En cours |
| | Projet de norme relative au rapport du commissaire conforme aux normes ISA | 2010 | En cours | En cours |
| | Projet de norme complémentaire à la norme ISA 560 | 2010 | En cours | En cours |
| | | | | |
| Groupe de travail « implémentation des | Inventaire des projets d'implémentation des normes ISA des cabinets et des réviseurs d'entreprises | A partir de 2010 | En cours | En cours |

| | | | | |
|------------------------------|---|-------------------|----------------------------------|--|
| normes » ISA | Organisation d'une évaluation semestrielle relative à l'implémentation des normes ISA auprès des réviseurs d'entreprises | A partir de 2010 | En cours | En cours |
| | | | | |
| Suivi des travaux de l'IAASB | Assurance Engagements on the Proper Compilation of Pro Forma Financial Information Included in Prospectuses ISAE 3420 | Juin 2009 Revised | Exposé-sondage 30 septembre 2010 | Réalisé |
| | ISA Implementation Monitoring | 2010 | En cours | En cours (Strategy and Work Program 2009-2011) |
| | ISA 610 Using the Work of Internal Auditors | Mars 2010 | En cours | Exposé-sondage 15 novembre 2010 |
| | ISA 315 Identifying and Assessing the Risks of Material Misstatement through Understanding the Entity and Its Environment | | | Exposé-sondage 15 novembre 2010 |
| | Assurance Reports on a Service Organization's Controls ISAE 3402 | Juin 2009 | Réalisé | Réalisé |

Annexes

Annexe A: Formation permanente

- **Annexe A1:** Programmes des cycles de formation sur les normes ISA de 2004 à 2007
- **Annexe A2:** Programmes des cycles de formation sur les normes ISA de 2008 à 2009
- **Annexe A3:** Evaluation des séminaires sur les normes ISA de 2005 à 2009
- **Annexe A4 :** Nombres de participants aux séminaires ISA de 2010

Annexe B: Logiciels d'audit

- **Annexe B1:** Communication du 30 mars 2009 et du 8 mai 2009
- **Annexe B2 :** Liste des logiciels d'audit disponibles sur le marché européen et étranger
- **Annexe B3:** Logiciels d'audit adaptés aux normes ISA et au marché belge
- **Annexe B4:** *Digitale NIVRA-praktijkhandboeken*
- **Annexe B5:** Courrier envoyé aux fournisseurs de logiciels d'audit

Annexe C: *Helpdesk ICCI*

Annexe D: Traduction des normes ISA

- **Annexe D1 :** Communication du 24 octobre 2003 concernant la traduction des normes ISA
- **Annexe D2 :** Traduction des normes ISA et reconnaissance par l'IFAC en 2006 et 2009

Annexe E: Rapports annuels et autres communications

- **Annexe E1 :** Extraits de Rapports annuels de 2001 à 2008
- **Annexe E2 :** Articles publiés sur le site internet de l'IRE
- **Annexe E3 :** Communication du 10 avril 2007 relative à la norme ISQC-1
- **Annexe E4:** Consultation publique de l'IRE sur les normes ISA
- **Annexe E5:** Avis de l'IRE relatif a la consultation publique de la Commission européenne sur l'adoption des normes ISA
- **Annexe E6:** Actualités sur les outils et guides d'implémentation des normes ISA

ANNEXE A4

Nombre de participants aux séminaires ISA de 2010 - Aantal deelnemers aan de seminars over de ISA's in 2010

Lijst ISAs -Liste ISAs 2010

| Title | LastName | | FunctionDescription | La | Adres_Organisation | ActivityCode | ActivityTitle | ActivityDate | StartHour | EndHour | LocationDescription | aantaldeeln | inschrijving |
|----------|-------------|--------------|------------------------|------------|---|--------------|--|--------------|-----------|---------|---------------------------|--------------|--------------|
| De Heer | ACKE | Lieven | Bedrijfsrevisor | Nl | Burg. CVBA MAZARS BEDRIJFSREVISOREN - | 10-ISA10f | Introduction aux normes ISA : présentation du guide ISA-PME | 7/09/2010 | 9:30 | 17:30 | LEONARDO HOTEL Wavre | 65 | 72 |
| Madame | HOUYOUX | Nathalie | Conseiller adjoint | Fr | IBR-IRE | 10-ISA10f | Introduction aux normes ISA : présentation du guide ISA-PME | 7/09/2010 | 9:30 | 17:30 | LEONARDO HOTEL Wavre | | |
| De Heer | ACKE | Lieven | Bedrijfsrevisor | Nl | Burg. CVBA MAZARS BEDRIJFSREVISOREN - | 10-ISA10n | Inleiding tot de ISA's: een voorstelling van de ISA-SME Guide | 8/09/2010 | 9:30 | 17:30 | DE MONTIL Affligem-Essene | 68 | 72 |
| Madame | HOUYOUX | Nathalie | Conseiller adjoint | Fr | IBR-IRE | 10-ISA10n | Inleiding tot de ISA's: een voorstelling van de ISA-SME Guide | 8/09/2010 | 9:30 | 17:30 | DE MONTIL Affligem-Essene | | |
| Monsieur | MORTROUX | Patrick | Réviseur d'entreprises | Français | | 10-ISA20f | Normes ISA 315-330-240-320-450. Le nouvel Audit Risk Model : présentation | 9/09/2010 | 9:30 | 17:30 | LEONARDO HOTEL Wavre | 34 | 35 |
| De Heer | CAYTAN | Johny | Bedrijfsrevisor | Nl | SCCRL PricewaterhouseCoopers Reviseurs d' | 10-ISA20n | ISA's 315-330-240-320-450. Het nieuwe Audit Risk Model: voorstelling en pr | 10/09/2010 | 9:30 | 17:30 | DE MONTIL Affligem-Essene | 55 | 56 |
| Madame | GODEAU | Marie-Noëlle | Réviseur d'entreprises | Fr | SCCRL Deloitte Reviseurs d'entreprises | 10-ISA30f | Normes ISA 220 et ISQC 1. Contrôle de qualité et gouvernement d'entrepris | 14/09/2010 | 9:30 | 17:30 | LEONARDO HOTEL Wavre | 19 | 19 |
| De Heer | HEMSCHOOOTE | Piet | Bedrijfsrevisor | Nl | SCCRL ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTRE | 10-ISA30n | ISA 220 en ISQC 1. Kwaliteitsbeheersing en deugdelijk bestuur: praktische to | 9/09/2010 | 9:30 | 17:30 | DE MONTIL Affligem-Essene | 24 | 26 |
| Madame | VESSIE | Bénédicte | Réviseur d'entreprises | Français | | 10-ISA40f | Normes ISA 700-705-706-800-805-810. Exemples pratiques relatifs au rappo | 21/09/2010 | 9:30 | 13:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | 26 | 28 |
| De Heer | VERFAILLIE | Samuel | Bedrijfsrevisor | Nederlands | | 10-ISA40n | ISA's 700-705-706-800-805-810. Praktische voorbeelden inzake controleverk | 17/09/2010 | 13:30 | 17:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | 31 | 28 |
| Madame | VESSIE | Bénédicte | Réviseur d'entreprises | Français | | 10-ISA50f | Normes ISA 210-230-250. Responsabilité de l'auditeur (lettre de mission, | 28/09/2010 | 9:30 | 13:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | nt ingevoerd | 21 |
| Mevrouw | LACHMAN | Daphné | Bedrijfsrevisor | Nl | SCCRL Deloitte Reviseurs d'entreprises | 10-ISA50n | ISA's 210-230-250. Verantwoordelijkheden van de auditor (schriftelijke | 22/09/2010 | 9:30 | 13:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | 25 | 26 |
| Madame | LELEU | Patricia | Réviseur d'entreprises | Fr | SCCRL KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELI | 10-ISA60f | Normes ISA 500-501-505-510-520-530-540-550. Eléments probants (partie 1 | 21/09/2010 | 13:30 | 17:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | 19 | 19 |
| De Heer | JOOS | Ronny | Bedrijfsrevisor | Nl | BVBA VCLJ BEDRIJFSREVISOREN | 10-ISA60n | ISA's 500-501-505-510-520-530-540-550. Controle-informatie (deel 1), ISA's | 22/09/2010 | 13:30 | 17:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | 28 | 31 |
| Madame | GODEAU | Marie-Noëlle | Réviseur d'entreprises | Fr | SCCRL Deloitte Reviseurs d'entreprises | 10-ISA70f | Normes ISA 600-610-620. Utilisation des travaux d'autres personnes (audite | 23/09/2010 | 9:30 | 13:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | 13 | 13 |
| Mevrouw | LACHMAN | Daphné | Bedrijfsrevisor | Nl | SCCRL Deloitte Reviseurs d'entreprises | 10-ISA70n | ISA's 600-610-620. Gebruikmaken van de werkzaamheden van anderen (and | 24/09/2010 | 13:30 | 17:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | nt ingevoerd | 22 |
| Madame | VESSIE | Bénédicte | Réviseur d'entreprises | Français | | 10-ISA80f | Normes ISA 710-720. Audit de données comparatives et autres informations | 5/10/2010 | 9:30 | 13:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | uitgesteld | 6 |
| Mevrouw | DE WILDE | Annie | Bedrijfsrevisor | Nl | Burg. BVBA Annie De Wilde Bedrijfsrevisor | 10-ISA80n | ISA's 710-720. Controle van vergelijkende gegevens en andere informatie in | 6/10/2010 | 9:30 | 13:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | nt ingevoerd | 18 |
| Madame | LELEU | Patricia | Réviseur d'entreprises | Fr | SCCRL KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELI | 10-ISA90f | Normes ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et IS | 5/10/2010 | 13:30 | 17:00 | LEONARDO HOTEL Wavre | uitgesteld | 9 |
| De Heer | EVERAERTS | Harry | Bedrijfsrevisor | Nl | SCCRL ERNST & YOUNG REVISEURS D'ENTRE | 10-ISA90n | ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) en ISRS 4400 | 22/11/2010 | 13:30 | 17:00 | DE MONTIL Affligem-Essene | | 19 |

ANNEXE B5

Madame Gisela BRAUN
DATEV I, Zentrale
Paumgartnerstrassen 6-14

D- 90329 NURNBERGT

Le Président

| | | | |
|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Correspondant | Notre référence | Votre référence | Date |
| tech@ibr-ire.be | NH/cs | | Le 31 mai 2010 |

Chère Madame,

Concerne : Journée d'études du 15 novembre 2010 relatif à la mise en œuvre des normes ISA

L'Institut belge des Réviseurs d'Entreprises a le plaisir de vous informer que votre participation à la journée d'études du 15 novembre 2010 relative à la mise en œuvre concrète des normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*), est confirmée.

Cette journée d'études se déroulera à Bruxelles à l'adresse suivante :

SODEHOTEL La Woluwe
Avenue Emmanuel Mounier, 5
1200 BRUXELLES.

La journée d'études sera, principalement, consacrée à la présentation des logiciels d'audit conformes aux normes ISA disponibles sur le marché belge.

En effet, la Belgique a adopté, le 1^{er} avril 2010, la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique.

Le texte complet de ladite norme est disponible sur le site internet de l'IRE (www.ibr-ire.be), à la rubrique « Documentation », sous-rubrique « Normes ISA ».

Afin de préparer l'entrée en vigueur des normes ISA, l'Institut belge des Réviseurs d'Entreprises organise une journée d'études relative à la mise en œuvre des normes ISA où l'accent sera mis sur l'application des normes ISA dans le cadre du contrôle de petites et moyennes entités, ainsi que sur la présentation de logiciels d'audit adaptés à ce contrôle et disponibles sur le marché belge.



Suite de la lettre du 31 mai 2010

Le présent courrier a pour objectif de vous préciser nos attentes concernant votre participation à la journée d'études et son organisation.

Concrètement, vous serez invités à réaliser une présentation détaillée de votre logiciel d'audit lors d'un atelier d'une durée d'une heure. L'atelier, qui se déroulera dans une salle de conférence réservée par nos soins, sera animé une première fois en français (ou en anglais selon votre préférence) et une seconde fois en néerlandais (ou en anglais selon votre préférence). Pourriez-vous également nous communiquer votre choix afin d'établir le programme de la journée d'études.

Le programme détaillé du déroulement de la journée vous sera communiqué ultérieurement.

Afin d'optimiser la présentation de votre logiciel d'audit, nous souhaiterions que votre démonstration – dans la mesure du possible - soit basée sur l'exemple élaboré dans le document intitulé « *Guide to Using International Standards on Auditing in the Audits of Small- and Mediumsized Entities* », publié par l'*International Federation of Accountants* en décembre 2007 (<http://web.ifac.org/publications/small-and-medium-practices-committee> et pour la version française; <http://www.ifac.org/Translations/database.php>).

En outre, nous avons identifié certaines questions qui nous paraissent importantes dans le cadre de l'analyse de la fonctionnalité de votre logiciel d'audit. Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre par écrit aux différentes questions que vous trouverez en annexe, et ce, pour le 31 août 2010 au plus tard. Vos réponses seront analysées par nos soins et communiquées aux réviseurs d'entreprises lors de la journée d'études, sous la forme d'une grille comparative.

Nous souhaitons également vous informer que le Centre d'Information du Réviseur d'Entreprises (ICCI) a décidé de collaborer à la mise en œuvre des normes ISA en publiant une brochure reprenant la liste des exigences minimales requises par les normes ISA en matière de documentation ainsi que des exemples, adaptés au contexte belge et au contrôle des comptes de petites et moyennes entités (lettre de mission, ...).

Suite de la lettre du 31 mai 2010

Cette brochure et plus particulièrement les exemples, seront disponibles gratuitement pour tous les réviseurs d'entreprises et seront mis à votre disposition afin que vous puissiez compléter (si nécessaire) votre logiciel d'audit avec des exemples tenant compte des spécificités liées à la législation et la réglementation belge. Nous pensons pouvoir disposer des exemples à partir du 31 août 2010.

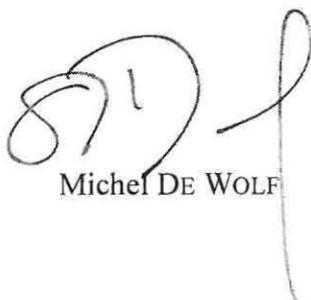
Par ailleurs, le comité de rédaction *Tax, Audit & Accountancy* a décidé de consacrer entièrement la revue d'octobre-novembre 2010 à la mise en œuvre des normes ISA en Belgique. A l'occasion de cette publication, nous avons l'honneur de vous inviter à une table ronde qui se tiendra le 29 juin 2010 de 12h00 à 15h00 à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (Rue Arenberg 13, 1000 Bruxelles). Un déjeuner sera prévu pendant la réunion.

L'objectif de cette table ronde sera de mener un dialogue constructif avec les fournisseurs de logiciels d'audit sur les défis principaux auxquels ils seront confrontés, la façon dont les spécificités belges et les mises à jour seront prises en comptes, ainsi que sur les attentes de collaboration entre les professionnels et l'IRE.

Pourriez-vous nous confirmer votre présence à cette table ronde pour le vendredi 25 juin 2010 au plus tard.

Pour toutes informations complémentaires quant aux aspects organisationnels de la journée d'études, vous pouvez contacter Madame Caroline Thienpondt à l'adresse suivante, c.thienpondt@ibr-ire.be (tél : 0032 2 509 00 38) et quant aux aspects techniques, Madame Nathalie Houyoux à l'adresse suivante, n.houyoux@ibr-ire.be (tél : 0032 2 509 00 36).

Nous vous remercions d'avance pour votre participation à cette journée d'études et nous nous réjouissons de votre collaboration à la réussite de cette journée.



Michel DE WOLF

Annexe :

Liste des questions : comment choisir un logiciel d'audit ?_ Délai de réponse : 31 août 2010

Annexe : Comment choisir un logiciel d'audit ?

Normes ISA (clarifiées), normes d'exercice professionnel nationales et autres dispositions légales et réglementaires

1. Le logiciel d'audit prend-il en compte l'ensemble des diligences requises par les normes ISA (clarifiées) ?
2. Le logiciel d'audit prend-il en compte les obligations prévues par les autres normes d'exercice professionnel applicables en Belgique (norme relative au rapport de gestion, ...) ?
3. Le logiciel d'audit est-il en adéquation avec les spécificités belges prévues par les législations et réglementations applicables au mandat de commissaire (Code des sociétés, loi anti-blanchiment, ...) ?
4. Le logiciel d'audit prévoit-il une mise à jour par rapport au contenu des normes ISA (clarifiées), des normes d'exercice professionnel nationales et surtout des obligations légales et réglementaires qui pèsent sur le commissaire ?

Généralités du logiciel d'audit

1. Le logiciel d'audit est-il disponible pour Windows, Mac, ... ? Est-ce qu'il communique avec d'autres logiciels comme Word, Excel ?
2. Le logiciel d'audit fonctionne-t-il en réseau, en local ou/et par internet ?
3. Le logiciel d'audit est-il disponible (intégralement, partiellement) dans les deux langues nationales (français et néerlandais), à défaut dans quelle(s) langue(s) le logiciel d'audit est-il disponible ?

Travail en collaboration et supervision des dossiers

1. Le logiciel d'audit permet-il d'identifier les intervenants sur le dossier ? Dispose-t-il d'un système de droit d'accès et de gestion des profils ?
2. Le logiciel d'audit dispose-t-il d'un système permettant de voir l'état d'avancement ?
3. Le logiciel d'audit possède-t-il un système de consolidation des contributions de divers utilisateurs ?
4. Le logiciel d'audit permet-il la revue du dossier par l'associé responsable de la mission, et/ou permet-il d'identifier les remarques réalisées par l'associé responsable de manière synthétique ?

Approche par les risques : identification, analyse, réponses aux risques et contrôle interne

1. Le logiciel d'audit garantit-il le respect de la norme ISA 315 « identification et évaluation des risques d'anomalies significatives au travers de la connaissance de l'entité et de son environnement » ?
2. Le logiciel d'audit permet-il de procéder à l'évaluation des risques et du contrôle interne ?
3. Le logiciel d'audit permet-il d'identifier les risques d'anomalies significatives en fonction du seuil de signification préalablement fixé et de répondre à ces risques par des procédures de contrôle appropriées ?
4. Le logiciel d'audit permet-il une adaptation dynamique du programme de travail en fonction de l'évaluation des risques et du contrôle interne ?

Gestion et contenu du dossier

1. Le logiciel d'audit permet-il de récupérer des éléments saisis en N-1 ?
2. Le logiciel d'audit permet-il de créer un dossier en fonction de l'entité contrôlée (grande société, petite société, association, ...), ou du secteur d'activité de l'entité, ... ?
3. Le logiciel d'audit permet-il de modifier un dossier clôturé ?
4. Le logiciel d'audit dispose-t-il d'une fonction permettant d'imprimer l'ensemble du dossier (en ce compris les annexes ou pièces attachées) ?
5. Le logiciel d'audit permet-il de récupérer le dossier en N+1, voire de disposer de questionnaires ou autres documents pré-remplis ?
6. Le logiciel d'audit dispose-t-il d'un système permettant de générer et/ou réaliser les documents de travail (questionnaires, programme de travail, lettres, note de synthèse, ...) ?
7. Le logiciel d'audit permet-il d'adapter les questionnaires en fonction de critères prédéfinis (nature de l'activité, type d'entité, ...) afin de limiter les questions à traiter ?

Analyse des documents comptables

1. Le logiciel d'audit permet-il de récupérer automatiquement la balance générale, et dans l'affirmative, est-elle multi format ou est-il nécessaire de retraiter les informations récupérées ?
2. Le logiciel d'audit dispose-t-il d'un système permettant de reconstituer des états de synthèses (bilan, compte de résultat, ...) ?
3. Le logiciel d'audit dispose-t-il d'un système gérant les situations intermédiaires ?
4. Le logiciel d'audit permet-il la comparaison des états de synthèses sur plus de 2 exercices ?
5. Le logiciel d'audit permet-il de récupérer le Grand livre, et de traiter des informations à partir du document, ou encore d'analyser un compte à partir d'une extraction provenant du Grand livre ?

Divers

1. Le logiciel d'audit est-il suffisamment intuitif ? Comprend-il un système d'aide intégré ?
2. Existe-il des formations pour l'utilisation du logiciel d'audit et de ses mises à jour ?
3. Quel est le tarif du logiciel d'audit et en fonction de quels critères ce tarif est-il fixé (nombres d'utilisateurs, nombres de signataires du dossier,...) ? Ce tarif comprend-il la maintenance du système et/ou la mise à jour ?
4. Le fournisseur de logiciel dispose-t-il d'autres services complémentaires et/ou autres fonctionnalités ?